

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération :
2025-28

Objet :
ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

Date de la convocation : 27/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : Isabelle JALLAIS-GUILLET, maire-adjointe

Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
	Arthur SWORTFIGUER	Thierry SOURIAU
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
	Jamal IDZIM	
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
	Sylvie FAILLAUFAIX	Patrice COUVRAT
Caroline BARBOSA-BRINET		

Monsieur le maire donne lecture :

- de l'article L 2121.14 du code général des collectivités territoriales dans lequel il est précisé que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président,
- et de l'article L2121.21 qui indique que l'on procède au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une présentation.

Monsieur le maire propose la candidature de M. Pierre HERRAIZ et propose aux membres du conseil municipal de ne pas procéder à un scrutin secret pour cette nomination.

Aucun autre élu n'émet le souhait d'être candidat à la présidence de cette séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, nomme M. Pierre HERRAIZ, président de séance de ce conseil municipal.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **04/04/2025**
Publié le **04/04/2025**

SAINTE-GERVAIS-LA-FORÊT,

Le 01/04/2025

Le maire,

Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,

Isabelle JALLAIS-GUILLET

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de publication.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250404-DEL2025-28-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025